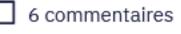
Abo Instruction publique

Comment l'école veut enseigner le numérique

Le plan d'études romand s'enrichit de nouveaux apprentissages qui seront déployés progressivement.









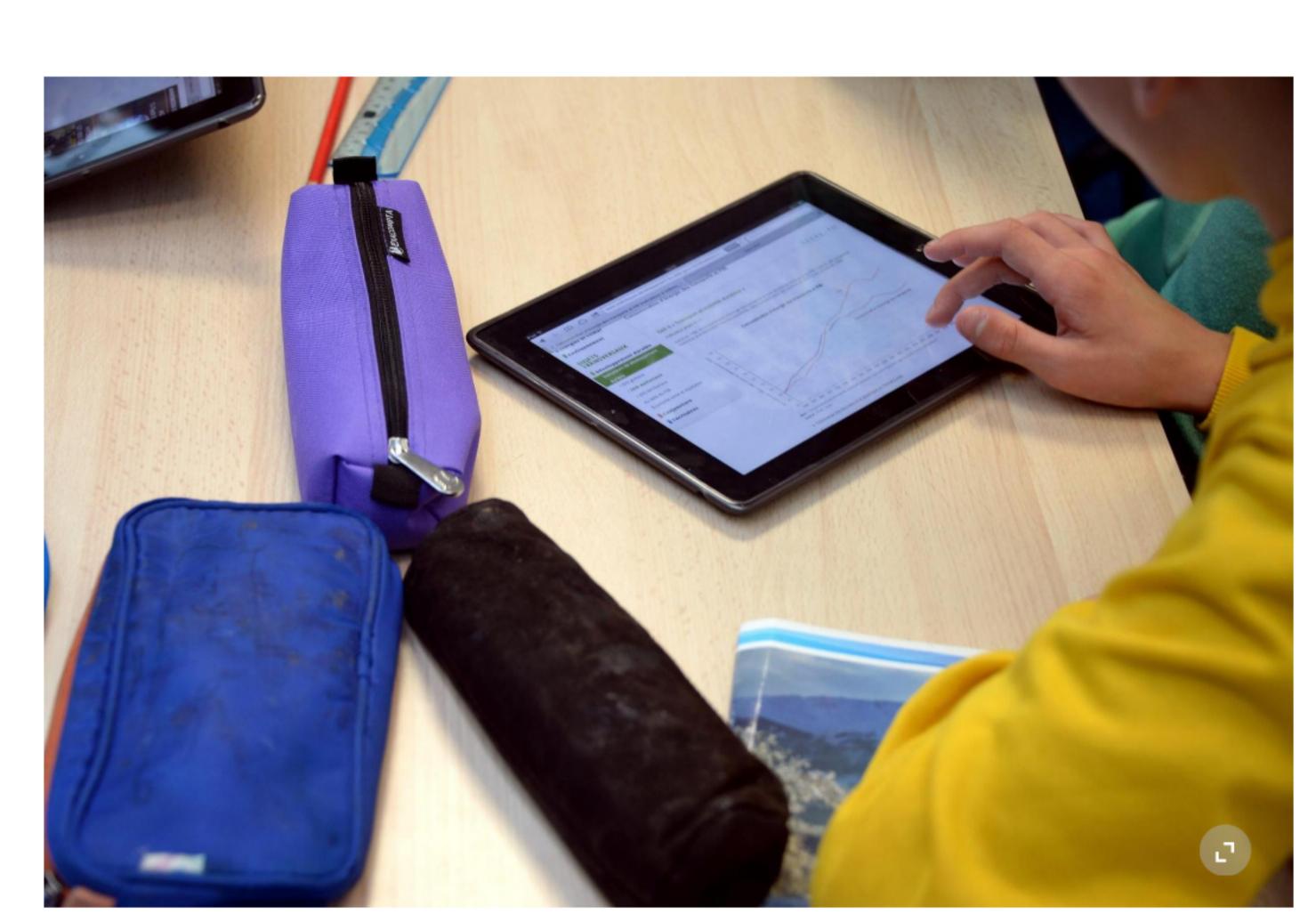


Image d'illustration.

AFP

La Suisse romande a défini le cadre de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire (primaire et Cycle d'orientation). Le Plan d'études romand intègre maintenant de nouveaux apprentissages divisés en trois piliers: «L'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias.» Il prétend identifier les activités auxquelles le support digital apporte une plus-value, et «réserver des espaces libres de toute sollicitation numérique».

Selon leur âge, les élèves devront comparer médias traditionnels et nouveaux médias, et se confronter à la pluralité des sources en distinguant les informations vérifiées des rumeurs et mensonges. Ils seront aussi sensibilisés à la protection de la personnalité et au droit d'auteur. Ils devront, entre autres, acquérir des savoirs de base sur le matériel, les logiciels et les réseaux. Et se frotter à la notion d'algorithme (par exemple à partir de recettes de cuisine prises comme des suites d'opérations) et aux enjeux des données. De 4 à 8 ans par exemple, on attendra des enfants qu'ils observent les différentes machines pour en reconnaître les principaux composants.

Des robots au primaire?

Le déploiement de ces nouvelles notions devrait se faire par étapes, à condition que les équipements nécessaires suivent – rappelons qu'à Genève, deux projets de loi concernant l'investissement dans divers outils ont été retirés fin 2019. Au primaire, ces notions seront intégrées dans les disciplines habituelles, «de manière débranchée ou à l'aide de robots». Tandis qu'au secondaire, elles feront l'objet d'une heure dédiée.

Ici, «la mise en œuvre du Plan d'études romand numérique commencera à la rentrée scolaire 2022,», précédée d'essais pilotes, précise Pierre-Antoine Preti, porte-parole du Département de l'instruction publique. Tous les degrés scolaires ne seront pas immédiatement concernés par ce déploiement graduel, par exemple au primaire «les classes 1-2P le seront en 2022, les 3-4P en 2023, les 5-6P en 2024 et les 7-8P en 2025».

Le Conseil d'État devrait communiquer bientôt au Grand Conseil sa stratégie

détaillée pour le numérique à l'école genevoise.